



EDITO
La multiplication des luttes et les victoires significatives du moment (FRALIB, SAM Technologies, Monoprix, les infirmiers anesthésistes, etc.), doivent nous encourager et nous conforter dans la contestation des politiques d'austérités menées actuellement.

L'acharnement contre les salarié-e-s, retraité-e-s et privé-e-s d'emploi (sous couvert de « la crise » ou de « la règle des 3% », etc.) se perpétue de gouvernements en gouvernements depuis plusieurs décennies. Malgré la défaite de SARKOZY en 2012, on a toujours la même politique :

- ◆ ANI de janvier 2013 et détricotage du code du travail. Réforme des retraites.
- ◆ CICE, ne profitant qu'aux plus grosses entreprises, et incitant à la rémunération au SMIC et pas plus...
- ◆ Pacte de solidarité, ou plutôt d'austérité, mettant au plus mal les ressources de la protection sociale, les services publics etc.
- ◆ Réforme territoriale, et l'inégalité aux services publics selon l'endroit où on vit, qui ne permettra plus à l'État de remplir ses missions régaliennes.

Il est désormais clair qu'une partie de la gauche de gouvernement, n'est plus en mesure de mener une politique à l'idéologie sociale, progressiste et de redistribution. Nous sommes au contraire face à une gauche libérale et conservatrice. Dont acte.

Mais rassurons nous, si on peut dire, partout dans le monde on assiste depuis longtemps à la démission des partis de gauche à leurs idées, au profit du grand capital et de l'ordre en place.

- ◆ Tony BLAIR et le parti travailliste anglais, n'avouait t- il pas admirer THATCHER ? Sa politique s'en est ressentie.
- ◆ Gerhard SCHRODER élu du parti social-démocrate allemand, a mené une politique clairement libérale (industriels qui proposaient eux-mêmes les réformes, dont la réduction des dépenses de l'État ou la réforme des retraites). Pour services rendus, le voilà aujourd'hui à la tête du conseil de surveillance de Gazprom.
- ◆ Le président LULLA, pour qui le contexte était un peu différent, puisque son pays était exsangue en 2003 quand il a été élu président du Brésil. Malgré tout cet ancien syndicaliste « radical » est resté 8 ans au pouvoir, et malgré certaines avancées importantes dans le domaine social, la puissance du Brésil (démographique, agricole, minière, énergétique etc.) n'a pas profité à tous, et les écarts continuent de s'y creuser. Les investissements publics, en matière de préparation de festivités diverses et capitalistes, les « affaires » dans lesquels il se trouve aujourd'hui mêlé, ainsi que la politique menée par sa remplaçante aujourd'hui, montrent bien que là encore le parti au pouvoir n'est plus celui des travailleurs.

Loin de moi l'envie de détourner de la politique les lecteurs de cet édito en disant « tous pourris ». Heureusement d'autres tendances plus proches des valeurs des salarié-e-s et des intérêts des plus démunis existent encore. Par contre comment ne pas regretter le boycott de leurs idées dans les médias dominants, souvent au profit de discours d'exclusion et de replis sur soi ?

C'est là que le mouvement syndical et les idées de la CGT doivent trouver leur place. Puisqu'ils n'ont que faire de nos bulletins de vote, seul le rapport de forces que nous saurons leur imposer nous permettra de faire reculer le capital et conquérir de nouveaux droits.

La semaine du 23 au 27 juin est un rendez-vous que la CGT donne à toute-s les salarié-e-s, privé-e-s d'emploi et retraité-e-s avec une manifestation à Clermont-Fd le 26 à 14 h 30 place Delille. Pour imposer que nos revendications et nos propositions soient prises en compte.

Sylvain LE NOC

Sommaire :

- P1 : Edito/Agenda
- P2 : 3ème conférence sociale / Pour nos droits sociaux tous ensemble avec les grévistes du printemps des comédiens !
- P3 : Objectif : 26 juin / Grève au centre hospitalier de Billom
- P4 : Rassemblement RESF / Gilles Gasparoux : salarié d'OTIS mort au travail.
- P5 : Formation syndicale / Négociations UNEDIC : les intermittents font monter la pression.
- P6 : infirmier anesthésistes : la mobilisation paie !
- P7 : La loi Mathys / Petit échange à propos de la grève des cheminots.
- P8 : Publicité Touristra



N° 1506 DU VENDREDI 13 JUIN 2014

DEPOSE LE 13 JUIN 2014

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

AGENDA :

➤➤ 16 juin : Congrès CGT transports Auvergne
Assemblée générale UL de Cournon

➤➤ 18 juin : 18 h rassemblement
place de Jaude RESF

➤➤ 19 juin : 8 h 45 rassemblement devant le
tribunal de Clermont, délibération contre OTIS
Déploiements sur département, **objectif 26 juin**

Toute la semaine : Congrès Fédéral du Syndicat
de la Construction, du Bois et de l'Ameublement,
à Clermont-Fd, Salle Polydome

3ème été de François Hollande à l'Élysée, et 3ème conférence sociale.

La première édition était placée sous le signe du changement : enfin une grande concertation entre les organisations syndicales et le gouvernement était organisée ! Après cinq années de présidence Sarkozy, tout le monde se félicitait de cette initiative. La CGT y avait formulé de nombreuses propositions dans les thèmes proposés, dans la volonté d'un réel changement de cap politique en France ([lire le résumé de l'édition 2012](#)).

La seconde édition s'est tenue suite à des réformes plus que contestables (ANI, réforme des retraites), marquantes d'un gouvernement plus sensible aux arguments du grand capital qu'à ceux des salarié-e-s, retraité-e-s et privé-e-s d'emplois ([écouter interview de Thierry Lepaon](#)).

Aujourd'hui, les dates de la prochaine conférence sont connues (7 et 8 juillet 2014). Mais réunir les organisations syndicales pour qu'elles soient seulement spectatrices de décisions gouvernementales anti-sociales n'est plus acceptable.

C'est pourquoi cette année la CGT organise une semaine complète d'action, du 23 au 27 juin 2014, avec une journée de mobilisation le jeudi 26 dans le but d'instaurer un rapport de force suffisant pour mettre à l'ordre du jour les sujets d'actualités à enjeux et en débattre réellement :

- la lutte contre le chômage.
- la relance des salaires.
- la sauvegarde du financement de toutes les branches de la sécurité sociale, par le maintien des cotisations sociales.
- la préservation des services publics et de l'emploi public.
- le contrôle efficient des "aides", chiffrées en milliards d'euros, allouées aux plus grandes entreprises.
- l'instauration d'une politique industrielle créatrice d'emplois dans tout le territoire.

Dans cet objectif de rassemblement, l'information confédérale et départementale est disponible et doit être diffusée le plus largement possible.

Réussir cette semaine de mobilisation est une des conditions nécessaires à la réussite de la conférence. Nous devons nous rassembler pour faire entendre au gouvernement nos revendications et peser dans les débats.

Pour nos droits sociaux, tous ensemble avec les grévistes du Printemps des Comédiens !

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT apporte toute sa solidarité aux intermittents du spectacle du festival « Le Printemps des Comédiens » en grève depuis le 3 juin à MONTPELLIER, pour s'opposer au scandaleux accord du 22 mars signé par le MEDEF, la CFDT, FO, la CFTC et qui remet fortement en cause nos droits à l'indemnisation chômage. Les salariés intérimaires verront l'allocation mensuelle baisser de 50 à 300 euros !

Ces derniers jours, sous la pression de la mobilisation qui s'amplifie, le gouvernement a tenté de manœuvrer en nommant un médiateur pour discuter uniquement des annexes 8 et 10 en excluant l'annexe 4, régime spécifique des intérimaires. Pour l'USI-CGT cela est inacceptable ! L'USI-CGT appelle les salariés intérimaires, actuellement au chômage ou en mission, à se joindre aux actions en cours et à venir. Il est urgent de nous rassembler et d'agir. Plus particulièrement, nous appelons les intérimaires de la région de MONTPELLIER à renforcer le piquet de grève du festival « le Printemps des Comédiens ».

A MONTPELLIER comme ailleurs, les intermittents du spectacle, les salariés intérimaires et les « extra » participent du même combat. Celui de défendre nos droits à l'assurance chômage. Les salariés intérimaires doivent prendre part à ce mouvement d'ampleur pour le non agrément et pour l'arrêt des politiques d'austérité qui nous conduisent à l'hécatombe sociale.

Durant tout le mois de juin, la mobilisation doit s'amplifier pour que le gouvernement nous entende définitivement et fasse le bon choix entre les intérêts du MEDEF et ceux des demandeurs d'emploi. Tous et toutes dans l'action, notamment d'ici le 16 juin ! A Paris, rendez-vous le 16 juin Place du Palais Royal à 14H30.

Montreuil, le 10 juin 2014



Beaucoup de luttes en cours et beaucoup de victoires déjà !

Objectif : 26 juin

La CGT a décidé d'aller à la rencontre des salariés sur tout le territoire national en appelant à l'action, par la grève et la manifestation, le 26 juin. Les luttes s'organisent, les salariés relèvent la tête et remportent aussi des victoires.

Malgré un désaveu cinglant lors des élections municipales et européennes, le Président Hollande entend poursuivre ses réformes désastreuses ressenties comme injustes par huit Français sur dix selon un sondage CGT-Harris Interactive. Le gouvernement n'a cessé de satisfaire les volontés du Medef pour faire baisser ce qu'ils appellent le "coût du travail". Là encore, selon le même sondage, près de 9 Français sur 10 (87%) estiment que ce n'est pas la cause première de nos difficultés, mais pointent le coût du capital comme responsable.

Pourtant, le gouvernement s'entête dans ses politiques d'austérité en octroyant toujours plus de cadeaux aux grandes entreprises, sans contrepartie en matière d'emploi, d'augmentation des salaires, de lutte contre la précarité et le chômage, et en réduisant toujours plus les moyens de l'action publique.

Les salariés s'organisent et luttent

De nombreuses actions revendicatives se développent en ce moment et portent des exigences en matière d'emploi, de salaires, de conditions de travail, de protection sociale, de service public. Elles sont souvent couronnées de succès et démontrent que lorsque les salariés relèvent la tête, élaborent leurs revendications, se mobilisent dans l'unité, ils peuvent remporter des victoires.

Qu'on en juge, dans la dernière période, par maints exemples :

Les cheminots se sont mis en grève reconductible **pour obtenir une autre réforme du service public ferroviaire.**

□ **Les intermittents du spectacle, les salariés de l'intérim, les privés d'emploi** qui se sont mis en grève pour les uns ou qui mènent des actions pour obtenir de nouvelles négociations sur une convention d'assurance chômage.

□ **Les infirmiers anesthésistes**, viennent d'arracher la reconnaissance de leur profession au niveau master ;

□ **Monoprix**, où la CGT, premier syndicat de l'entreprise a fait condamner l'enseigne pour travail de nuit ;

□ **Senerval à Strasbourg**, où les salariés de cette usine d'incinération ont mené 80 jours de lutte pour obtenir de meilleures conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ;

□ **Novotel Paris-Les Halles et la société de nettoyage Elior** ont été condamnés par le conseil de prud'hommes de Paris à payer plus de 400 000 euros de dommages et intérêts et de rappel de salaires à 18 salariés en sous-traitance.

□ **SAM Technologies** dans l'Aveyron où en trois jours de grève, les salariés ont obtenu l'annulation du plan de compétitivité, « remplacé par un plan d'industrialisation, avec de nouveaux développements qui assureront du boulot pour le futur », mais aussi des augmentations de salaires.

□ **Urbaser à Vitry** où après des mois de lutte et 14 jours de grève, les salariés de cette entreprise de traitement des déchets ont arraché notamment des augmentations de salaires.

□ **Fralib à Géménos** où après 1339 jours de lutte et d'occupation, les salariés ont obtenu un total de 19,1 millions d'euros pour reprendre leur entreprise en société coopérative ouvrière de production (thés et infusions) et bénéficieront du soutien d'Unilever pour la recherche de débouchés commerciaux, alors que le géant de l'agroalimentaire néerlandais envisageait tout bonnement de fermer l'usine produisant le thé et les tisanes de l'Éléphant.

Dans une onglerie de Paris où des salariés-es sans papiers ont obtenu leur régularisation par une longue grève. Depuis, ce succès a donné l'envie à **d'autres salariés sans papiers de se mettre en grève pour obtenir le droit de vivre et travailler ici..**

Chez Pilpa à Carcassonne où l'action des salariés a permis là aussi la reprise de l'outil industriel et la poursuite de l'activité de production de glaces sous forme de coopérative ouvrière.

Les 35 000 agents du secteur de la collecte des déchets, du public comme du privé, étaient appelés à la grève le 12 mai pour dénoncer notamment la pénibilité et l'insalubrité de leurs métiers.

Comme ces salariés, partout, durant cette semaine du 23 au 27 juin, mobilisons nous. Partout, interpellons les directions d'entreprises, les employeurs, afin que nos exigences sociales résonnent dans tout le pays, et notamment les 7 & 8 juillet prochains, lors de la Conférence sociale.

Montreuil le 12 juin 2014

Grève au Centre hospitalier de Billom

Les salarié-e-s de l'hôpital de Billom ont tenu, comme prévu, leur assemblée générale mercredi 11 juin, suite au préavis de grève déposé la semaine passée. Il y a été décidé à l'unanimité (moins une voix) d'entamer une grève illimitée. La revendication locale principale était la révision des plannings d'été, dans lesquels étaient retirés cha-

que jour des agents titulaires à partir du 1^{er} juin dernier.

Après avoir interpellé le maire de Billom, président du conseil d'administration de l'hôpital, et le directeur d'établissement, les salarié-e-s ont obtenu l'engagement de voir retiré ce planning, qui entraînerait une dégradation des soins pour les

patient-e-s et une dégradation supplémentaire pour les salarié-e-s.

Une nouvelle assemblée générale est prévue lundi 16 juin, elle décidera de la fin de la grève ou non, selon le respect des engagements de la direction..

RASSEMBLEMENT RESF



Le Réseau Éducation Sans Frontière dénonce les expulsions et les menaces d'expulsions des étrangers. Depuis quelques semaines les Obligations de Quitter le Territoire Français se multiplient dans le département. Ils attirent l'attention sur 3 situations :

Monsieur Knajyan, dont les enfants sont scolarisés à l'école Paul, a été expulsé en Arménie. Il a été passé à tabac par la police locale et s'est réfugié dans une cave. En Arménie, sa vie est en danger, son retour en France est une urgence.

Arsen Arakelyan est également en centre de rétention. Il veut vivre en France, parmi nous avec sa mère. En Arménie, son père a été tué. Arsen n'a pas encore été convoqué par la Commission Nationale du Droit d'Asile. Une expulsion de ce type a déjà été perpétrée et la famille a dû être rapatriée en France. Quelle belle leçon d'économie de l'argent public !

Luz Torres, Enseignante d'espagnol, en contrat au collège Saint Louis d'Aigueperse, a reçu une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF). L'Éducation Nationale loue son sérieux et son professionnalisme. La préfecture du Puy-de-Dôme veut l'expulser. Pourtant, la vie de Luz est ici. Son fils, José est scolarisé au collège A. Camus. Ils ne veulent pas partir en Colombie. Ils travaillent ici, ils restent ici !

**C'est pourquoi RESF et la CGT appellent à un rassemblement mercredi 18 juin 2014 à 18h00
place de Jaude à Clermont-Ferrand.**



Jugement pour Gilles GASPAROUX, salarié d'OTIS mort au travail.

La famille de Gilles GASPAROUX, ses proches et les salariés d'OTIS, attendent avec impatience que justice soit rendue pour ce suicide au travail.

Le 19 juin 2014, après plus de 5 ans d'attente, l'audience pour la reconnaissance de faute inexcusable à l'encontre de la société OTIS est enfin prévue :

**A 8H45
Au Tribunal de Grande Instance
de CLERMONT FERRAND
SALLE D
16 PLACE DE L'ETOILE
63000 CLERMONT FERRAND**

Gilles GASPAROUX, technicien d'OTIS de Clermont Ferrand, s'est donné la mort le dimanche 27 septembre 2009 au soir, seul dans sa chambre d'hôtel en Ile de France.

Gilles avait 38 ans et a laissé derrière lui son épouse et ses 3 petites filles en bas âge.

Gilles ne supportait plus ses conditions de travail chez OTIS (déplacements à répétition dans toute la France).

Les élus du personnel ont alerté plusieurs fois la direction sur la situation de **Gilles** et sur les conditions de travail et de rémunération des déplacements chez OTIS.

L'accident du travail a été reconnu et les élus du personnel ont utilisé tous les moyens pour comprendre et pouvoir éviter d'autres drames de ce type :

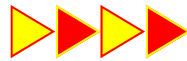
Déclenchement d'une procédure de Danger Grave et Imminent.

Vote d'une expertise sur les conditions de travail.

Le constat est sans appel, les mauvaises conditions de travail sont pointées du doigt dans tous les rapports.

Pourtant, plus de 5 ans après, dans l'entreprise OTIS, elles sont toujours dénoncées par les salariés et les plans de licenciement se poursuivent.

Pour la mémoire de Gilles, pour que les conditions de travail chez OTIS ne détruisent plus la vie salariale, l'Union Départementale CGT du Puy de Dôme appelle à un rassemblement le 19 juin 2014 à 8h45 devant le TGI de CLERMONT FERRAND.



Formation syndicale :

Formation "prise de notes" :

A la demande de plusieurs syndicats, une formation "prise de notes" est proposée les 29 et 30 septembre 2014.

Suivre une réunion en prenant des notes, réaliser ensuite un compte rendu concis et précis, ce n'est pas si facile. Cette formation est donc destinée à aider tou-te-s les camarades qui ont besoin de ce savoir faire.

Comme aucun module confédéral n'est prévu pour cela, nous préparons la formation avec les CEMEA. Cette asso-

ciation d'éducation populaire nous propose un stage à un prix très raisonnable ; il y a quand même un coût. Pour que le stage reste envisageable, il nous faut donc une dizaine d'inscrits. La contribution demandée aux syndicats sera de 60 € par stagiaire (pour les 2 jours). Naturellement, le financement ne doit pas être un obstacle ; en cas de difficulté, ne pas hésiter à contacter l'UD. Merci donc à tous les syndicats de consulter leurs militant-e-s et d'inscrire au plus vite les candidat-e-s.

Stages : il reste des places !

- Formation accueil nouveaux syndiqués les 11 & 12 septembre à Cournon ;
- communiquer par l'écrit , du 15 au 17 septembre à Clermont-Fd ;
- niveau I du 22 au 26 septembre à Riom ;
- formation accueil nouveaux syndiqués les 02 & 03 octobre à Clermont-Fd.

Pour consulter le calendrier des formations 2014 et se procurer tous les documents d'inscription, une seule adresse internet : <http://www.cgt63.fr/joomla3/index.php/formation-syndicale/66-planning-formation>

Négociations UNEDIC : les intermittents font monter la pression

Pour protester contre la convention d'assurance chômage la CGT spectacle prévoit plusieurs mobilisations tout l'été. Cet accord entend, entre autres, modifier en profondeur le régime déjà très précaire des intermittents. Dans le même temps, le gouvernement a annoncé ce jeudi 2,3 % de baisse du budget de la Culture, ce qui va aboutir à des destructions d'emplois permanents et intermittents.

La convention d'assurance chômage a été signée le 22 mars 2014. Les signataires (Medef, Cgpm, Upa, Cfdt, Cftc, Fo) ont prévu des économies sur le dos des demandeurs d'emploi de l'ordre de 400 à 800 millions d'Euros par an.

L'Unedic a enfin publié les chiffrages des économies sur les dos des demandeurs d'emploi. Celles-ci seront supportées pour près de la moitié par les salariés intermittents du spectacle, en « année pleine », dont 130 M€ sur 340, sans compter le doublement des cotisations employeurs et salariés pour 60M€.

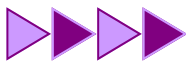
Pour contrer cette inégalité la lutte s'organise « Partout, ce sont les salariés qui votent la grève. Plusieurs festivals et tournages seront perturbés dans les jours à venir » explique Denis Gravouil en poursuivant « nous sommes contre la convention d'assurance chômage dans son ensemble, nous ne sommes pas isolé »

Le gouvernement refuse de prendre en compte les revendications des travailleurs et s'apprête toujours à agréer la convention d'assurance chômage. La Cgt a attaqué en justice l'accord du 22 mars, négociée déloyalement, et qui prévoit deux milliards d'économies sur 3 ans sur le dos des chômeurs, travailleurs précaires, intérimaires comme intermittents du spectacle. Une première audience aura lieu le 1er juillet.

"Notre but n'est pas de bloquer les festivals, au contraire. On a posé un préavis de grève pour le mois de juin avant la fin de la procédure d'agrément. Pour le moment, on n'a pas déposé de préavis pour le mois de juillet pour une raison simple, c'est qu'on espère bien être entendu" conclut Denis Gravouil.

En conséquence la CGT appelle les intermittents mais aussi l'ensemble de travailleurs concerné par la convention d'assurance chômage à se rassembler à Paris, le 16 juin Place du Palais Royal à 14H30.

Montreuil, le 12 juin 2014



La loi « Mathys » : Un petit pas en avant !



La loi sur le don de jours de repos est un nouvel outil de la solidarité, il est pourtant nécessaire d'affirmer qu'il est possible d'aller plus loin encore ! Ainsi la promulgation de la loi sur le **don de jours de repos à un parent d'enfant gravement malade**, ou loi « Mathys » (du nom de l'enfant des parents qui ont porté leur cause vers leur député) est clairement **une belle démonstration de la solidarité qui pourra exister entre tous les acteurs du monde du travail, du secteur public comme du secteur privé !**

La genèse de cette loi vient du fait qu'un travailleur, le père de Mathys, pour rester à ses côtés, **se met en arrêt de travail**. Il touche donc les indemnités journalières jusqu'à ce que trois mois plus tard, **la sécurité sociale le somme de reprendre le travail ne pouvant se prévaloir de la maladie de son enfant pour son arrêt**.

Il retourna donc à l'entreprise, pour avoir la surprise d'apprendre que ses collègues, en dehors de tout cadre juridique, **lui offraient 170 jours de RTT !**

Cette initiative des salariés, ainsi que le courage des parents à défendre le droit à une vie de famille (surtout lorsque les événements la rendent plus difficile encore), a fait naître un cadre légal dont le besoin devenait urgent.

Ce nouveau dispositif est incomparable avec ce qui était prévu alors par le code du travail. Dépassant largement les avantages conférés par le congé de soutien parental, sans parler du congé de solidarité familiale.

Mais il n'est pas de droit !

Pourtant, quelles seront les conséquences pour le travailleur lorsqu'il ne trouvera pas un patron mettant en œuvre cette loi dans l'entreprise ? Ou encore, quelle égalité pourrait-on avoir entre des salariés d'une grande entreprise telle que Michelin et une autre de moins de onze salariés ?

C'est pour cela qu'il serait nécessaire d'apporter des garanties dans le cas où un parent d'un enfant gravement malade ne pourrait bénéficier de ce don de jours de congés !

Par la mise en place par exemple d'une caisse liée à la sécurité sociale dont les fonds seraient issus des cotisations salariales et patronales !

On aurait pu de même, imaginer un abondement de l'employeur, malheureusement, la loi ne va pas si loin...

- Chaque salarié-e peut donc désormais offrir **anonymement**, jusqu'à **6 jours de congés ouvrables maximum par an**, pour éviter que le donateur lui-même se trouve en mauvaise posture.

- L'**accord de l'employeur** sera nécessaire car le (la) **salarié-e bénéficiaire** d'un ou plusieurs jours cédés bénéficie du **maintien de sa rémunération** pendant sa période d'absence. **Cela quel que soit le salaire du donneur**, et par effet ricochet, le patron n'aura donc pas la même participation financière si le bénéficiaire est un cadre ou un ouvrier rémunéré au SMIC.

- Cette **période d'absence** est **assimilée à une période de travail effectif** pour la détermination des droits que le salarié tient de son **ancienneté**. Le salarié conserve donc le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant le début de sa période d'absence.

- Pour finir, la **particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident** mentionnés ci-dessus ainsi que le caractère indispensable d'une présence soutenue et de soins contraignants, **doivent être attestés par un certificat médical détaillé**, établi par le médecin qui suit l'enfant au titre de la maladie, du handicap ou de l'accident.

Chris Leconte
Stagiaire DLAI

Petit échange à propos de la grève des cheminots :

Voici un mail que nous avons reçu et la réponse que nous avons apportée. Il s'agit d'une protestation contre la grève et ses conséquences. Pour nous, c'est aussi l'occasion de rétablir quelques vérités.

Bonjour !

Je ne m'attends pas à recevoir une réponse à ce message, mais j'espère au moins que quelqu'un en prendra connaissance... Au moment où je vous écris, une de mes amies est en larmes parce qu'à cause de votre grève elle n'a pas pu rejoindre son centre d'examen, et donc son année ne sera pas validée !

Vous venez de lui faire perdre une année de sa vie, et elle n'est certainement pas un cas unique...

Vous vous sentez capables de la convaincre que vous avez eu raison de le faire ?

Je suis écoeuvrée, et entre les privilégiés égoïstes que vous êtes et YYYY, je la choisirai toujours, contre vents et marées !

Bien cordialement,
XXXX

Bonjour,

Nous comprenons votre colère. C'est vrai que ce qui arrive à votre amie est injuste.

Mais vous ne vous adressez pas au bon destinataire.

S'il y a grève, maintenant, c'est que la direction a refusé de négocier. En effet, les syndicats ont l'obligation de déposer un préavis pour permettre que ces négociations aient lieu avant la grève.

De plus, depuis plusieurs années, il est obligatoire pour chaque agent de la SNCF, de déclarer avec un préavis s'il sera en grève ou non.

Cette mesure, dont nous redoutions qu'elle ne serve qu'à intimider les agents, pour les dissuader de faire grève, était sensée permettre à la direction de la SNCF de bien prévenir les usagers en amont, de façon à éviter des incidents comme celui que vous évoquez..

Prévenu, chacun devrait pouvoir trouver une solution propre à éviter les drames.

Mais voilà, la direction de la SNCF qui disposait pourtant de toutes les informations sur le taux de grévistes n'a prévenu personne.

Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? Précisément pour dresser la population contre ceux qui défendent le service public de transport ferroviaire.

Alors je vous invite à adresser vos reproches à ceux qui portent réellement la responsabilité de l'incident que vous évoquez : la direction de la SNCF.

Quant aux privilégiés, au risque de contredire la propagande médiatique en cours, je vous dirai que ce ne sont pas les agents de la SNCF, mais les grands actionnaires des groupes privés qui comptent bien encaisser quelques milliards de plus, grâce au démantèlement du service public de transport ferroviaire.

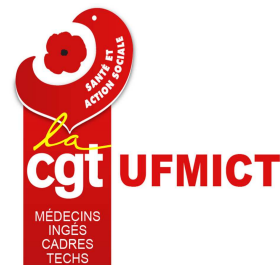
Ne vous trompez pas de colère !

Cordialement

L'Union Départementale CGT du Puy de Dôme



**FÉDÉRATION DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Infirmier-es anesthésistes :
la mobilisation paie !**

Grande mobilisation des Infirmier-es anesthésistes diplômé-es d'État (IADE) et des étudiant-es infirmier-es anesthésistes en France pour la reconnaissance de leur qualification. En plus des mobilisations dans les établissements, plus de 600 IADE et étudiant-es IA ont manifesté du Ministère de la Santé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Le Gouvernement cède sur toute la ligne :

- * reconnaissance du Master pour la promotion en cours dès septembre 2014, sans attendre que toutes les conventions avec les universités ne soient signées ;
- * passage du texte en CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) dès septembre, avec application immédiate pour tous.

Un communiqué de presse des ministres doit être publié ce jour. Un engagement écrit des Ministres TOURAINE, FILORASCO et HAMON doit arriver d'ici la fin de la semaine prochaine...

La CGT sera très vigilante pour que, dès septembre, le Gouvernement réunisse le Comité de suivi de la réingénierie de la profession IADE, afin que toute la profession bénéficie de parcours diplômants dans les plus brefs délais.

**Ce n'est que justice sociale
de reconnaître la qualification bac + 5 des IADE.**

**Le Gouvernement a reculé devant la mobilisation.
C'est une belle victoire !**

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

359

Montreuil, le 6 juin 2014

Courriel :
ufmict@sante.cgt.fr

Toutes saisons 2014

jusqu'à
-22%

Villages Club France , Etranger Séjours 2014

Partir en confiance, ça fait la différence

Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :
Départements 07 • 26 • 42 • 43 • 63 • 73

Jérémy Bret : Tél. : 06 07 55 00 29

Assistante : Leila Garoudi : Tél. : 04 72 41 75 31 // lyon@touristravacances.com

Touristra Vacances : 2 place Bellecour • 69002 Lyon

Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)

www.touristravacances.com

TOURISTRA
Vacances

Club 3000

ANCAVTT
réseau
carte
loisirs
2014
www.ancavtt.asso.fr
vacances | loisirs | culture

réseau
ANCAVTT